

PROCÈS-VERBAL DE LA 195^E SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE
TENUE PAR COURRIEL
LE MERCREDI 27 MARS 2024, 17 H

Adopté à la séance du 11 juin 2024

Sont présents : M. René Côté, président du Conseil

M^e Sonia Boisclair
M^e Julie Charbonneau
M^e Marie Charest
M^e Jacques David
M^e Chantal Denommée
M^{me} Manon Dufresne
M^e Daniel Y. Lord
M^e Cassandre Louis
M^e Mélanie Marois
M^e Nicole Martineau
M^e Lucie Nadeau
M^e Gilles Ouimet
M. Stéphane Paquin
M^{me} Isabelle Plante
M^{me} Adriane Porcin

Sont absents : M^e Sylvain Bourassa
M^e Patrick Simard

1. Ouverture de la séance

La séance est convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil de la justice administrative. Elle est tenue par moyen technologique, comme le permettent les articles 9 et 10 de ces règles.

L'avis de convocation est transmis aux membres le 22 mars 2024. Il y est prévu que la séance se termine lorsque tous les votes seront reçus, mais au plus tard le 27 mars 2024, à 17 h.

2. Dépôt du rapport du rapport d'enquête dans le dossier 2022 QCCJA 1649

La *Loi sur la justice administrative* ainsi que les *Règles sur le traitement d'une plainte* prévoient que le Conseil doit prendre acte des conclusions et recommandations contenues à un rapport avant d'en transmettre une copie à la personne qui fait l'objet de la plainte, au plaignant et au ministre concerné.

Ainsi, le comité constitué pour enquêter sur la plainte dans le dossier portant le numéro 2022 QCCJA 1649 soumet son rapport au Conseil de la justice administrative, lequel contient ses conclusions.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance de ce rapport.

Sur la proposition de M. René Côté, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la justice administrative prenne acte des conclusions du rapport du comité d'enquête, lequel déclare non fondée la plainte formulée par M^{me} Patricia Basciani à l'égard de M^e Jean M. Poirier, juge administratif au Tribunal administratif du travail.

3. Levée de la séance

La séance est levée le 27 mars 2024, à 17 h, comme indiqué à l'avis de convocation.

Le président du Conseil de la justice administrative,

M. René Côté